

CONDITIONS GENERALES DE LICENCE DE BASE DE DONNÉES BLOCKCHAIN ELITE LABS

En date du : 7 mars 2024

Les présentes Conditions Générales de Licence de Base de Données (ci-après les « **CGV** ») définissent les termes et conditions applicables entre la société BLOCKCHAIN ELITE LABS, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est sis 6 Place du Président Thomas Woodrow Wilson - 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 977 973 536, N° de TVA : FR32977973536, et représentée par son Président, Monsieur Adrien BARBANSON (ci-après « **BLOCKCHAIN ELITE LABS** ») et ses clients particuliers (le ou les « **Client(s)** ») et relatives à la fourniture en licence (la « **Licence** ») de la base de données « HARMONIA » (la « **Base de Données** »).

BLOCKCHAIN ELITE LABS édite et exploite le logiciel HARMONIA (le « **Logiciel** ») tel que défini sur le site accessible à l'URL suivante : <https://www.blockchain-elite.fr> (le « **Site** ») et/ou et la documentations fournie par BLOCKCHAIN ELITE LABS au Client relative au Logiciel et à la Base de Données (la « **Documentation** »).

ARTICLE PRELIMINAIRE – PREAMBULE

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BLOCKCHAIN ELITE LABS autorise le Client à accéder à la Base de Données et à utiliser les Données (telles que définies ci-après).

Les présentes CGV constituent avec la souscription à la Licence (la « **Licence** ») les documents contractuels opposables aux Parties lors de la souscription, à l'exclusion de toutes autres conditions, orales ou écrites, échangées avant la conclusion du contrat.

Elles sont applicables aux Clients en leurs qualités de consommateurs.

Les CGV sont mises à la disposition des Clients et de tout internaute sur le Site, où elles sont directement consultables. Elles peuvent également être communiquées sur demande par téléphone, courrier électronique ou courrier postal.

Dans le cadre de la souscription à une Licence, le Client, en cochant une case prévue à cet effet, reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV. La validation de la souscription vaut acceptation pleine et sans réserve par le Client des CGV en vigueur au jour de la souscription, dont la conservation et la reproduction sont assurées par BLOCKCHAIN ELITE LABS.

Si une partie des CGV devait s'avérer illégale, invalide ou inapplicable, pour quelque raison que ce soit, les stipulations en question seraient réputées non écrites, sans remettre en cause la validité des autres stipulations qui continueront de s'appliquer.

Le fait que BLOCKCHAIN ELITE LABS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 1 – OBJET - STIPULATIONS GÉNÉRALES

Le Logiciel utilise de l'intelligence artificielle pour produire de l'analyse de marché à destination de traders en matière de cryptomonnaies.

L'analyse de marché est produite en continu sous forme de prédictions qui alimentent la Base de Données.

Les cryptomonnaies faisant objet des prédictions et les modalités et durées des prédictions au jour de souscription à une Licence est défini sur le Site ou/la Documentation fournie au Client.

Plus généralement, tous les éléments de la Base de Données, ce comprenant les œuvres, données, métadonnées, fichiers, informations ou autres éléments contenus dans la Base de Données (les « **Données** ») sont définis sur le Site et/ou la Documentation fournie au Client.

BLOCKCHAIN ELITE LABS exploite ladite Base de Données, dont elle est elle-même auteur et producteur et sur laquelle elle dispose des droits suffisants pour la fournir en licence selon les termes des présentes.

La Base de Données est fournie via API, laquelle doit suite à la souscription du Client, être intégrée au logiciel du Client par ce dernier. Il est entendu que BLOCKCHAIN ELITE LABS n'a aucun contrôle ou maîtrise sur le logiciel utilisé par le Client et sur l'intégration de l'API. BLOCKCHAIN ELITE LABS se borne à fournir l'API permettant l'accès à la Base de Données.

ARTICLE 2 – SOUSCRIPTION - DUREE

- 2.1** Les caractéristiques des services fournis font l'objet d'un descriptif mentionnant leurs caractéristiques essentielles au sens de l'article L. 111-1 du Code de la consommation.

Les services et offres de BLOCKCHAIN ELITE LABS sont valables tant qu'ils sont présentés sur le Site.

Les services sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché, et notamment aux prescriptions du droit français en vigueur.

- 2.2** Les offres présentées sur le Site sont proposées aux Clients consommateurs résidant en France, dans l'Union européenne et dans le monde entier, sous réserve de dispositions impératives locales ou internationales.

Les offres de vente en ligne présentées sur le Site sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant qu'elles sont présentées sur le Site.

L'acceptation de l'offre par le Client est validée, conformément au procédé du double clic, par la confirmation de la souscription à la Licence.

- 2.3** Le Client peut souscrire à un abonnement sous la forme d'une Licence utilisateur payante et valable selon les périodes définies sur le Site, renouvelable par tacite reconduction.

Les durées d'abonnement sont modifiables à tout moment via la plateforme du prestataire de paiement désigné par BLOCKCHAIN ELITE LABS.

Les Licences sont nominatives ; une Licence est valable pour un Client.

Les Licences seront automatiquement reconduites pour une durée identique sans résiliation de la part du Client avant la date de l'anniversaire de la souscription à la Licence.

2.4 Le Logiciel est sujet à évolution.

BLOCKCHAIN ELITE LABS pourra être amenée à proposer des services additionnels ou des nouvelles fonctionnalités liées au Logiciel et à la Base de Données. Ceux-ci pourront le cas échéant être sujets à des termes et conditions additionnels, distincts ou supplétifs.

ARTICLE 3 – MODALITES DE LIVRAISON DE LA BASE DE DONNÉES

3.1 Le Client est seul responsable de l'intégration de l'API dans son propre logiciel et plus généralement du bon fonctionnement de ses logiciels et matériel informatique et de son accès à la Base de Données. Il est seul responsable de ses logiciels et de l'entretien de son système informatique qui permettent une connexion fiable avec la Base de Données. Tous les coûts exposés par le Client pour l'accès par ce dernier, et notamment les coûts de connexion et les frais d'acquisition ou de renouvellement de ses logiciels et matériel informatique relèvent de la responsabilité exclusive du Client.

La responsabilité de BLOCKCHAIN ELITE LABS ne saurait être engagée en cas notamment d'atteinte au matériel informatique du Client par un logiciel malveillant, ou en cas d'interruption ou de défaillance de la connexion Internet du Client.

3.2 Lors de la souscription à une Licence, BLOCKCHAIN ELITE LABS fourni par email au Client ses clés API permettant l'accès à la Base de Données et aux Données.

Le Client communiquera à BLOCKCHAIN ELITE LABS toutes informations demandées par BLOCKCHAIN ELITE LABS en vue de la souscription à la Licence.

Il est à ce titre expressément précisé que l'adresse email fournie par le Client pour le paiement est l'adresse email utilisée pour l'envoi par BLOCKCHAIN ELITE LABS des informations d'identification. Le Client doit vérifier qu'il ne fait pas d'erreur de saisie lors de la souscription à la Licence afin de pouvoir recevoir ses clés API permettant l'accès à la Base de Données et aux Données.

Le Client s'engage à :

- a) fournir des informations véridiques, précises, à jour et complètes concernant les informations telles que demandées lors du processus d'enregistrement ; et
- b) maintenir et mettre rapidement à jour toutes les informations les concernant afin de les conserver véridiques, précises, à jour et complètes.

BLOCKCHAIN ELITE LABS se réserve le droit de mettre à jour à tout moment la liste des informations devant être fournies pour la création et le maintien à jour du compte du Client.

3.3 Si le Client fournit des informations fausses, inappropriées, obsolètes ou incomplètes, ou si BLOCKCHAIN ELITE LABS a des raisons valables de suspecter que ces informations sont fausses, inappropriées, obsolètes ou incomplètes, BLOCKCHAIN ELITE LABS se réserve le droit de supprimer le compte du Client et de refuser toute utilisation actuelle ou future de sa Base de Données et de ses Données.

Il appartient au Client de s'assurer que ses données personnelles permettant d'effectuer sa souscription sont exactes et complètes.

Ne disposant pas des moyens de vérifier ni l'identité ni la qualité des Clients, BLOCKCHAIN ELITE LABS ne pourra pas être tenu responsable d'usurpation d'identité en cas d'inscription frauduleuse. En tout état de cause, toute personne qui constaterait l'usurpation de son identité lors de sa connexion devra immédiatement contacter BLOCKCHAIN ELITE LABS, via l'adresse email utilisée et indiquée lors de sa souscription, à l'adresse suivante : contact@blockchain-elite.fr, afin de permettre à BLOCKCHAIN ELITE LABS de procéder aux investigations et actions pertinentes.

L'accès à la Base de Données est strictement personnel et inaccessibles. A ce titre, toute utilisation des clés API fournies au Client, et plus généralement de la Base de Données, emporte présomption de la connexion à la Base de Données via l'API fournie au Client. Le Client est ainsi seul responsable des clés API qui lui sont fournies, et plus généralement de toute utilisation de la Base de Données et des Données.

Le Client en assurera seul la confidentialité. Ses clés API ne devront en aucun cas être partagées ou communiquées à des tiers. En aucun cas, BLOCKCHAIN ELITE LABS ne pourra être tenue responsable de la perte desdites clés API.

Si la confidentialité d'une ou des clés API fournies venait à être compromise, le Client s'engage à en informer dans les meilleurs délais BLOCKCHAIN ELITE LABS via l'adresse email utilisée et indiquée lors de sa souscription, à l'adresse suivante : contact@blockchain-elite.fr, afin que de nouvelles clés API soient générées et fournies. Le Client peut également et en tout état demander le renouvellement de toute clé API selon les mêmes modalités.

Le Client demeure responsable de l'utilisation de son accès personnel et de ses clés API jusqu'à ce qu'il ait informé BLOCKCHAIN ELITE LABS du risque de compromission de la confidentialité.

Le Client sera responsable de toute utilisation de son compte à moins qu'il ne signale une utilisation abusive ou une usurpation d'identité dans les formes indiquées ci-avant ou par tout autre moyen.

ARTICLE 4 – DROIT D'UTILISATION DE LA BASE DE DONNEES

La Base de Données ne pourra être utilisée que pour les besoins personnels du Client, qui ne pourra notamment et en particulier pas la fournir en sous-licence à quelque titre que ce soit à tout tiers, ni la céder, ni l'utiliser à toutes fins professionnelles ou commerciales.

Sans préjudice des droits et conditions d'utilisation de la Base de Données fournis selon les termes des présentes, il est entendu que le Client s'interdit expressément de reproduire, de représenter ou de faire la moindre exploitation de la Base de Données.

Le Client dans le cadre de son utilisation personnelle de la Base de Données, est seul responsable de toutes lois ou réglementation qui pourraient lui être applicables.

ARTICLE 5 – CONDITIONS FINANCIERES

5.1 Les tarifs applicables sont communiqués par BLOCKCHAIN ELITE LABS et sont accessibles sur le Site.

En vue de la souscription à une Licence, le Client est redirigé vers le portail du prestataire de paiement de BLOCKCHAIN ELITE LABS afin de valider son abonnement. Le Client a la possibilité de modifier sa commande et de corriger d'éventuelles erreurs avant de procéder au paiement sur la plateforme dudit prestataire de paiement désigné par BLOCKCHAIN ELITE LABS.

Les prix sont ceux en vigueur au jour de leur souscription. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront le cas échéant majorés du taux de TVA et/ou de toute autre taxe et/ou des frais applicables au jour de la date de l'acceptation de la souscription.

BLOCKCHAIN ELITE LABS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment sous réserve d'en informer le Client dans un délai d'au moins sept (7) jours. Ces nouveaux tarifs sont applicables au jour du renouvellement de l'abonnement. Il est rappelé que le Client peut résilier son abonnement selon les termes de l'article 8.1.2.2. L'abonnement prend alors fin à son terme, sans renouvellement.

Les prix pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire susceptibles d'entraîner des variations de prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, modification d'une taxe existante, etc...

- 5.2** Les paiements sont effectués via la plateforme du prestataire de paiement désigné par BLOCKCHAIN ELITE LABS, tel que défini sur le Site. Les méthodes de paiement et de prélèvement sont organisées et mises en place sur cette plateforme.

Il est entendu que les termes d'utilisation de la plateforme de paiement du prestataire désigné par BLOCKCHAIN ELITE LABS sont émis par ledit prestataire et que BLOCKCHAIN ELITE LABS n'exerce aucun contrôle dessus. Les conditions d'utilisation de la plateforme et des services du prestataire peuvent être sujettes à des changements et des modifications, lesquels sont hors du contrôle de BLOCKCHAIN ELITE LABS.

Le Client garantit à BLOCKCHAIN ELITE LABS qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser ce mode de paiement et reconnaît que les informations données à cet effet valent preuve de son consentement à la vente comme à l'exigibilité des sommes dues au titre de la souscription.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes accrédités ou en cas de non-paiement, BLOCKCHAIN ELITE LABS se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la souscription et l'accès à la Base de Données et aux Données.

- 5.3** La souscription est réputée validée une fois que le paiement a été accepté et reçu par BLOCKCHAIN ELITE LABS.

Dès réception de la validation de la souscription et du paiement par le Client, BLOCKCHAIN ELITE LABS transmet à ce dernier, sur l'adresse électronique qu'il a précisée, confirmation de la souscription à la Licence.

Un courrier électronique accusant réception de la souscription et de son paiement sont envoyés par BLOCKCHAIN ELITE LABS dans les meilleurs délais lors de la validation de la souscription.

- 5.4** Les factures de BLOCKCHAIN ELITE LABS sont établies en Euros. Tous les frais relatifs à l'utilisation de la plateforme du prestataire de paiement désigné par BLOCKCHAIN ELITE LABS sont à la charge exclusive de BLOCKCHAIN ELITE LABS. Les frais bancaires du Client demeurent à la charge de ce dernier.

ARTICLE 6 – CONCLUSION DU CONTRAT

- 6.1** Après acceptation des présentes et validation de l'abonnement souscrit, le contrat est valablement conclu entre BLOCKCHAIN ELITE LABS et le Client (le « **Contrat** »).

La fourniture en ligne des coordonnées bancaires du Client et la validation finale de la souscription vaudront preuve de l'accord du Client et vaudront :

- exigibilité des sommes dues au titre de la souscription ;
- signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

6.2 L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière constituer une copie fidèle et durable. Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du contrat.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par BLOCKCHAIN ELITE LABS constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre BLOCKCHAIN ELITE LABS et ses Clients.

6.3 La commande peut être résolue par le Client par tout moyen en cas :

- de livraison d'un produit ou service non conforme aux caractéristiques déclarées du produit ou du service; ou
- de livraison dépassant le délai fixé lors de la commande et selon les termes des présentes, ou, à défaut d'une telle date, dans les trente (30) jours suivant la conclusion du Contrat, après que BLOCKCHAIN ELITE LABS ait été enjoint, selon les mêmes modalités et sans résultat, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable.

Le remboursement est alors effectué dans les quatorze (14) jours à compter de cette dénonciation.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 Licence d'utilisation

BLOCKCHAIN ELITE LABS accorde au Client une licence personnelle, non-cessible, non-exclusive et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, autorisant le Client à accéder et à utiliser la Base de Données et les Données exclusivement dans le cadre de ses besoins personnels et non professionnels selon les termes des présentes. La Licence d'utilisation de la Base de Données est consentie pour les besoins exclusifs du Client, qui s'interdit de laisser tout tiers y accéder à l'utiliser, et qui s'interdit d'en faire tout usage à des fins professionnelles ou commerciales.

Il est expressément convenu entre les Parties que la Base de Données est et demeure la propriété de BLOCKCHAIN ELITE LABS, qui est titulaire tant du droit d'auteur que du droit « sui generis » du producteur de bases de données.

BLOCKCHAIN ELITE LABS ne confère aucun droit sur la Base de Données autre que celui pour les Clients d'accéder aux Données et de faire tout usage personnel des Données, ainsi que les résultats issus du traitement et de l'utilisation des Données ; de les extraire et de les utiliser dans les conditions et limites précisées aux présentes ainsi que celles définies sur le Site et/ou la Documentation; en particulier, toute reproduction, même à titre de copie privée de la Base de Données est strictement interdite, eu égard au caractère électronique de la Base de Données.

BLOCKCHAIN ELITE LABS et ses éventuels ayants droit conservent la propriété intellectuelle et le droit « sui generis » de la Base de Données, et de tous ses composants.

La concession du droit d'accès à la Base de Données prévu au présent Contrat n'entraîne transfert d'aucun droit de propriété au Client.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement aux droits de BLOCKCHAIN ELITE LABS ou de ses éventuels ayants droit.

7.2 Garantie d'éviction

BLOCKCHAIN ELITE LABS déclare disposer sur la Base de Données de tous les droits

permettant de conclure la Contrat.

BLOCKCHAIN ELITE LABS garantit au Client :

- que, si la Base de Données est une œuvre dérivée, elle a respecté, respecte et respectera les droits de propriété intellectuelle de l'auteur de l'œuvre initiale ;
- que la Base de Données ne constitue pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ni une reprise frauduleuse de données appartenant à autrui ;
- et de façon générale, que la Base de Données ainsi que son exploitation dans le cadre de la convention ne portent pas atteinte aux droits des tiers, notamment au regard de leurs droits de propriété intellectuelle ainsi qu'au regard de leurs droits sur la Base de Données nominatives qui les concernent.

7.3 Propriété intellectuelle de BLOCKCHAIN ELITE LABS

BLOCKCHAIN ELITE LABS est titulaire de tous les droits nécessaires relatifs à la Base de Données, ainsi que toutes les interfaces et applications développées et/ou exploitées par BLOCKCHAIN ELITE LABS pour accéder à ses services, disponibles et à venir, sur tous systèmes d'exploitation et plateformes présents et futurs, ainsi que tous les éléments relatifs à toutes marques actuelles ou futurs de BLOCKCHAIN ELITE LABS, ce englobant tous dépôts présents et futurs, les logos, dessins, images, photographies, illustrations et tous autres éléments et droits associés.

Aucune disposition des présentes CGV ne saurait donner au Client le droit d'utiliser le nom de BLOCKCHAIN ELITE LABS, ni toutes marques commerciales actuelles ou futures, logos, noms de domaine et d'autres attributs distinctifs de BLOCKCHAIN ELITE LABS.

BLOCKCHAIN ELITE LABS détient exclusivement l'ensemble des droits relatifs au contenu et Données (autre que les Données Client) inclus ou accessible sur et/ou à travers la Base de Données.

Sous réserve des droits d'utilisation personnelle concédés, ces éléments ne doivent en aucun cas être téléchargés, copiés, altérés, modifiés, supprimés, distribués, transmis, diffusés, vendus, loués, concédés ou exploités (en tout ou en partie) de quelque manière que ce soit, sans l'accord expresse et écrit de BLOCKCHAIN ELITE LABS. Le Client accepte de ne pas utiliser ou exploiter ces éléments à des fins autres que celles visées aux présentes CGV. En outre, sauf dispositions légales impératives, et sans préjudice des droits d'utilisation de l'API dans le logiciel du Client selon les termes définis aux présentes et dans le Documentation et le Site, le Client n'est pas autorisé à modifier, améliorer, éditer, traduire, décompiler, désassembler ou créer une ou plusieurs œuvre(s) dérivée(s) à partir de la Base de Données (en tout ou en partie).

ARTICLE 8 – RESILIATION - CONSEQUENCES DE LA RESILIATION

8.1 Résiliation

8.1.1 Résiliation en cas de violation du Contrat

8.1.1.1 Modalité de résiliation

En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties à l'une ou l'autre de ses obligations, le Contrat pourra être résilié aux torts et griefs de la Partie défaillante, si bon semble à l'autre Partie.

Ainsi, dans l'hypothèse où une Partie remet à l'autre une notification de résiliation, par tout moyen, pour non-respect de l'une des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat, (i) s'il n'est pas possible de remédier à la violation, le Contrat sera immédiatement résilié sur notification écrite

de la Partie non défaillante, aux torts et griefs de la Partie défaillante, (ii) s'il peut être remédié à la violation, la Partie défaillante disposera d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date de première présentation de cette mise en demeure, pour mettre définitivement un terme à la violation ou au manquement. Dans ce second cas, s'il n'est pas définitivement mis un terme à cette violation ou manquement dans ce délai et que la mise en demeure reste infructueuse, le Contrat pourra être résilié de plein droit, aux torts et griefs de la Partie défaillante, et ce par la Partie non défaillante.

La résiliation est effectuée sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la Partie notifiant la résiliation pourrait prétendre du fait de ce manquement par la Partie défaillante et de tout recours relatifs au(x) manquement(s) constaté(s).

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice de tout recours dont pourrait disposer l'autre Partie.

8.1.1.2 Conséquences de la résiliation

Toutes les sommes dues par le Client à BLOCKCHAIN ELITE LABS au titre de l'utilisation de la Licence souscrite deviendront immédiatement exigibles. Le montant total des sommes dues par le Client pour le mois ou l'année en cours lors de la résiliation reste dû. Aucun remboursement ne sera dû à quelque titre que ce soit.

En cas de résiliation du Contrat, la Licence sera automatiquement résiliée.

8.1.2 Résiliation de la Licence

8.1.2.1 Résiliation du fait de BLOCKCHAIN ELITE LABS

BLOCKCHAIN ELITE LABS aura la faculté de mettre un terme à la Licence souscrite avec effet immédiat à sa discrétion et à n'importe quel moment, par simple notification, temporairement ou définitivement. Les sommes versées au titre de la durée restant de l'abonnement restant à courir sera remboursé au Client au prorata des sommes versées.

BLOCKCHAIN ELITE LABS pourra également mettre un terme à l'abonnement au terme de la période d'abonnement souscrite, par simple notification effectuée au moins huit (8) jours avant la date de renouvellement de l'abonnement, temporairement ou définitivement.

Il est précisé qu'en cas de non-paiement de l'abonnement lors de tout renouvellement via la plateforme du prestataire de paiement désigné par BLOCKCHAIN ELITE LABS, la Licence souscrite est automatiquement résiliée.

8.1.2.2 Résiliation du fait du Client

Le Client pourra notifier sa volonté de résiliation des présentes pour quelque raison que ce soit, par email via l'adresse email utilisée et indiquée lors de sa souscription, à l'adresse suivante : contact@blockchain-elite.fr, ou sur le Site selon les modalités définies sur cette dernière. La résiliation prendra fin au terme de la période d'abonnement souscrite.

8.1.2.3 Conséquences de la résiliation

Sous réserve des termes de l'article 8.1.2.1 §1, toutes les sommes dues par le Client à BLOCKCHAIN ELITE LABS au titre de la Licence jusqu'à la date d'effet de la fin de cette dernière deviendront immédiatement exigibles, et plus généralement toutes factures dues à BLOCKCHAIN ELITE LABS et non encore réglées. Aucun remboursement au titre de la Licence souscrite ne sera dû à quelque titre que ce soit.

Aucune indemnité, indemnisation ou dommages et intérêts de quelque nature qu'ils soient ne seront dus par l'une quelconque des Parties à l'autre Partie.

En cas d'expiration ou de résiliation du Contrat, la Licence souscrite par le Client sera automatiquement résiliée.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITE

9.1 Capacité

Le Client, préalablement à sa souscription, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV. BLOCKCHAIN ELITE LABS ne peut en aucun cas être tenue de vérifier la capacité juridique de ses Clients.

9.2 Utilisation de la Base de Données et des Données - Responsabilité

9.2.1 Le Client est responsable de l'adéquation de la Base de Données à ses besoins.

Il reconnaît avoir reçu de BLOCKCHAIN ELITE LABS toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation de la Base de Données à ses besoins et s'engage à l'utiliser en conformité avec le présent contrat.

BLOCKCHAIN ELITE LABS n'est pas responsable de l'usage des Données par le Client.

BLOCKCHAIN ELITE LABS ne saurait être tenu responsable de dysfonctionnements dont l'origine serait liée, directement ou indirectement, à un autre système d'information que le sien.

BLOCKCHAIN ELITE LABS ne saurait de même être tenu responsable de la destruction accidentelle des données du Client, qui doit prendre les dispositions nécessaires en vue de les sauvegarder. En tout état de cause, il appartient au Client de prendre toutes les précautions appropriées, en particulier par la mise en place d'une sauvegarde préalable des données traitées et de contrôles réguliers des résultats.

9.2.2 Tous les ordres de marché qui seraient diligentés par le Client le seraient sous sa seule responsabilité et en aucun cas la responsabilité de BLOCKCHAIN ELITE LABS ne pourra être recherchée à ce titre. La Base de Données est constituée de résultats générés par le Logiciel de BLOCKCHAIN ELITE LABS et BLOCKCHAIN ELITE LABS ne peut garantir leur exactitude et ne fournit en tout état aucun conseil en matière d'investissements, lesquels le cas échéant sont sous la responsabilité exclusive des Clients.

BLOCKCHAIN ELITE LABS rappelle par ailleurs et en tout état de cause que les places de marché présentent de nombreux risques notamment de volatilité et que les performances passées ne présagent jamais des performances futures.

Aucune garantie de quelque sorte que ce soit n'est fournie quant au sort des investissements qui pourraient être réalisés par le Client.

BLOCKCHAIN ELITE LABS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable envers le Client, pour quelque raison que ce soit, de tous préjudices indirects, quels qu'ils soient, et notamment de toute perte de données, pertes financières, ou liés au fonctionnement de la Base de Données.

BLOCKCHAIN ELITE LABS décline toute responsabilité quant aux résultats tirés de l'utilisation de la Base de Données et des Données par le Client. Le Client est seul responsable de l'utilisation et des résultats obtenus dans le cadre de l'utilisation de la Base de Données et des Données. Le Client utilise la base de Données et les Données et les résultats obtenus par sa mise en œuvre sous sa responsabilité exclusive, sans recours possible contre BLOCKCHAIN ELITE LABS.

BLOCKCHAIN ELITE LABS ne peut garantir l'adaptation de son Logiciel, de la Base de Données et des Données aux besoins spécifiques du Client.

Pour éviter tout doute, BLOCKCHAIN ELITE LABS ne fait aucune autre garantie expresse ou implicite relativement à ses services, y compris, notamment, toute garantie implicite de qualité ou d'adéquation de la base de Données et des Données à un objectif particulier. BLOCKCHAIN ELITE LABS ne garantit pas les résultats de ses services. BLOCKCHAIN ELITE LABS ne garantit pas que la base de Données et que les Données satisferont les exigences du Client.

De manière générale, le Client demeure seul juge du caractère approprié et adapté à ses besoins.

Le Client est seul responsable du choix et de l'utilisation de la Base de Données et des Données fournis par BLOCKCHAIN ELITE LABS, ainsi que des actes qu'il en déduit dans le cadre de son activité personnelle.

BLOCKCHAIN ELITE LABS ne saurait par ailleurs voir sa responsabilité engagée pour une utilisation de la Base de Données et des Données non conformes à leur destination. La responsabilité de BLOCKCHAIN ELITE LABS ne saurait en outre être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure.

Il est expressément rappelé que la responsabilité de BLOCKCHAIN ELITE LABS concernant la fourniture de la base de Données et des Données est une obligation de moyens.

La responsabilité de BLOCKCHAIN ELITE LABS ne pourra par ailleurs en aucun cas être recherchée dans les cas suivants :

- d'utilisation de la base de Données et des Données d'une façon non expressément autorisée par les présentes ;
- d'utilisation de tout ou partie de la base de Données et des Données alors que BLOCKCHAIN ELITE LABS, suite à une difficulté ou pour quelque autre raison que ce soit, avait recommandé d'en suspendre l'utilisation ;
- d'une utilisation de la base de Données et des Données dans un environnement ou selon une configuration ne respectant pas les pré-requis techniques de BLOCKCHAIN ELITE LABS ;
- de survenance de tout dommage qui résulterait d'une faute ou d'une négligence du Client ;
- d'utilisation en lien avec les services de programmes non fournis par BLOCKCHAIN ELITE LABS.

Sans limiter la portée des autres stipulations des CGV, la responsabilité de BLOCKCHAIN ELITE LABS ne pourra être retenue qu'en cas de faute prouvée lui étant imputable. En tout état de cause, elle sera limitée aux seuls dommages directs.

9.3 Information et description des produits et services

BLOCKCHAIN ELITE LABS s'engage à un devoir d'information loyale et apporte le plus grand soin et la plus grande exactitude à la mise en ligne des informations, aux descriptifs du Logiciel, de la Base de Données et des Données et aux données disponibles sur le Site ainsi qu'à leur mise à jour régulière.

9.4 Engagements du Client

Le Client s'engage à :

- ne pas contourner les fonctionnalités de sécurité de la Base de Données et du Logiciel ;

- ne pas perturber le fonctionnement du Logiciel ou imposer une charge disproportionnée sur ceux-ci ; et/ou ne pas publier de données sous quelque forme que ce soit qui contiennent des virus ou tout autre code dangereux ;
- ne pas faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, déchiffrer ou de manière générale tenter d'obtenir le code source du Logiciel ou de toute technologie connexe, ou d'une partie de ceux-ci sauf dispositions légales impératives ;
- ne pas manipuler des identifiants pour dissimuler l'origine de toute utilisation de données transmise par le biais de la Base de Données ;
- ne pas utiliser toute technique permettant de simuler l'apparence ou le fonctionnement du Logiciel, de la Base de Données et des Données.

ARTICLE 10 – DISPONIBILITÉ DE LA BASE DE DONNÉES

La Base de Données et les Données sont par principe accessible 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour des besoins de maintenance ou cas de force majeure.

Il est à ce titre rappelé que BLOCKCHAIN ELITE LABS fournit les instructions nécessaires en vue de l'accès à la Base de Données sur les serveurs utilisés par BLOCKCHAIN ELITE LABS. L'ensemble des modalités de connexion aux serveurs est défini dans la Documentation. Le Client doit mettre en œuvre les mesures définies dans la Documentation relatives notamment à l'accès aux serveurs.

BLOCKCHAIN ELITE LABS s'engage à corriger dans les meilleurs délais les bogues et défauts répétitifs de la Base de Données et des Données qui lui auront été signalés par le Client.

Dans la mesure du possible, BLOCKCHAIN ELITE LABS informera préalablement le Client de la réalisation d'opérations de maintenance ou de mises à jour.

BLOCKCHAIN ELITE LABS fera ses meilleurs efforts afin que la Base de Données soit accessible de manière continue.

Ainsi, en cas d'interruption de service et quelle qu'en soit la cause, BLOCKCHAIN ELITE LABS fera ses meilleurs efforts pour que la Base de Données soit remise en service dans les meilleurs délais.

BLOCKCHAIN ELITE LABS s'engage à prendre toutes les mesures conformes aux règles de l'art pour garantir la sécurité informatique de ses services, notamment contre les risques d'intrusion ou de virus.

BLOCKCHAIN ELITE LABS se réserve le droit d'interrompre le fonctionnement de son Logiciel et l'accès à la Base de Données et aux Données ou interdire l'accès à la Base de Données et aux Données lorsque la sécurité du Logiciel est menacée (faille de sécurité détectée, intrusion, corruption des données, virus, malware).

BLOCKCHAIN ELITE LABS pourra également procéder à des arrêts planifiés de services, en partie ou en totalité, notamment pour effectuer des travaux de maintenance ou de mise à jour de son Logiciel et de sa Base de Données.

BLOCKCHAIN ELITE LABS s'engage à rétablir dans les plus brefs délais l'accès aux services et à la Base de Données.

Étant rappelé que BLOCKCHAIN ELITE LABS est tenu d'une obligation de moyens, BLOCKCHAIN ELITE LABS ne sera pas responsable des dommages directs et indirects subis par le Client résultant notamment d'une indisponibilité de la Base de Données et des Données, en tout ou partie.

De même, la responsabilité de BLOCKCHAIN ELITE LABS ne saurait être recherchée en cas de dysfonctionnement, d'une impossibilité d'accès, ou de mauvaises conditions d'utilisation de la Base de Données et des Données imputables à un logiciel, un matériel ou équipement du Client non adapté, à des perturbations imputables au fournisseur d'accès du Client, à l'encombrement du réseau Internet, et/ou pour toute autre raison étrangère ou extérieure à BLOCKCHAIN ELITE LABS.

Aucun avoir, remboursement ou crédit sous quelque forme que ce soit ne sera émis en cas d'arrêt en vertu du présent article.

ARTICLE 11 – SECURITE

Le Client doit s'assurer de la protection la plus absolue possible dans l'état de l'art des moyens d'authentification qui lui sont remis par BLOCKCHAIN ELITE LABS pour lui permettre d'accéder à la Base de Données.

Le Client s'engage également à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires dans l'état de l'art afin de se prémunir contre tout acte de piratage visant à permettre à des utilisateurs non autorisés d'utiliser la Base de Données et de bénéficier des Données.

ARTICLE 12 – GARANTIES LÉGALES

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;**
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;**
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;**
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;**
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.**

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix

ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10% du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

12.1 Garantie légale de conformité

Le Code de la consommation prévoit ce qui suit en termes de garantie légale de conformité :

Article L.217-3 du Code de la consommation :

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci

a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

Article L217-4 du Code de la consommation :

« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévue au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

Article L217-5 du Code de la consommation :

“I.- En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.- Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.- Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat.”

Article L217-6 du Code de la consommation :

« Lorsqu'à l'occasion du contrat, un traitement de données à caractère personnel est opéré par le professionnel, un manquement de sa part aux obligations lui incombant au titre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dès lors que ce manquement entraîne le non-respect d'un ou de plusieurs critères de conformité énoncés à la présente section, est assimilé à un défaut de conformité, sans préjudice des autres recours prévus par ces textes. »

Article L217-7 alinéa 1^{er} du Code de la consommation :

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué. »

Article L217-8 du Code de la consommation :

« En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles [1219](#) et [1220](#) du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

12.2 Garantie contre les vices cachés

Le Code civil prévoit la garantie des vices contre les vices cachés dans les termes suivants :

Article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que

l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1643 du Code civil :

« Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie. »

Article 1644 du Code civil :

« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix. »

Article 1645 du Code civil :

« Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur. »

Article 1646 du Code civil :

« Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente. »

Article 1647 du Code civil :

« Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents.

Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur. »

Article 1648 alinéa 1^{er} du Code civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

ARTICLE 13 – DROIT ET DELAI DE RETRACTATION

13.1 Conditions et délai d'exercice du droit de rétractation légal

Conformément aux dispositions des articles L.221-5 et L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer, suite à sa commande dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat et la fourniture de l'accès à la Base de Données par le Client.

13.2 Biens et services exclus du droit de rétractation légal

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut notamment être exercé pour les contrats :

« [...] 13^e De fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, lorsque :

a) Il a donné préalablement son consentement exprès pour que l'exécution du contrat commence avant l'expiration du délai de rétractation ; et

- b) *Il a reconnu qu'il perdra son droit de rétractation ; et*
- c) *Le professionnel a fourni une confirmation de l'accord du consommateur conformément aux dispositions du deuxième l'alinéa de l'article L-221-13. »*

13.3 Conséquences de l'exercice du droit de rétractation légal

Si les produits ou services peuvent faire l'objet du droit de rétractation légal, le Client exerçant son droit de rétractation dans les conditions prévues au présent article, pourra obtenir un remboursement du produit ou du service.

13.4 Modalités d'exercice du droit de rétractation

Le Client doit informer BLOCKCHAIN ELITE LABS de sa volonté de se rétracter dans les quatorze (14) jours qui suivent la conclusion du Contrat et la réception de la Base de Données, en notifiant BLOCKCHAIN ELITE LABS de sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. Le professionnel peut également permettre au consommateur de remplir et de transmettre en ligne, sur son site internet, le formulaire ou la déclaration prévus au premier alinéa. Dans cette hypothèse, le professionnel communique, sans délai, au consommateur un accusé de réception de la rétractation sur un support durable.

Dans ce cas, le Client peut notamment utiliser le modèle de formulaire de rétraction figurant en annexe des présentes CGV et l'envoyer :

- par email : contact@blockchain-elite.fr
- par courrier : BLOCKCHAIN ELITE LABS, 6 Place du Président Thomas Woodrow Wilson - 31000 TOULOUSE

Conformément à l'article L.221-24 du Code de la consommation, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter.

Conformément à l'article L.242-4 du Code de la consommation, lorsque le professionnel n'a pas remboursé les sommes versées par le consommateur, les sommes dues sont de plein droit majorées :

- du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard 10 jours après l'expiration du délai de 14 jours énoncé ci-dessus,
- de 5 % si le retard est compris entre 10 et 20 jours,
- de 10 % si le retard est compris entre 20 et 30 jours,
- de 20 % si le retard est compris entre 30 et 60 jours,
- de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours, et
- de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'à concurrence du prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur.

13.5 Modèle de formulaire de rétractation

Le modèle de formulaire de rétractation se trouve en bas du document.

ARTICLE 14 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

BLOCKCHAIN ELITE LABS s'engage à respecter les règles en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel (les « **Données à caractère personnel** ») en application de la réglementation applicable relative à l'utilisation ou à la protection des données personnelles (la « **Règlement Applicable** »), et notamment au jour des présentes des dispositions du Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le Règlement « **RGPD** ») et de la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée (la « **LIL** »).

La politique de confidentialité de BLOCKCHAIN ELITE LABS est accessible sous ce [lien](#).

Il est par ailleurs précisé que le Client peut par ailleurs s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr.

ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE

Les Parties seront exonérées de leurs obligations, dans le cas où une circonstance constitutive d'un cas de force majeure tel que défini par la loi et les tribunaux, empêcherait leur exécution. Les obligations des Parties seront alors suspendues.

La Partie qui invoque une telle circonstance, devra en avvertir l'autre Partie immédiatement, à sa survenance et à sa disparition.

Sont considérés comme des cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles et imprévisibles, inévitables et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles, définis comme tel par la jurisprudence française et notamment, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, épidémies, pandémies, états d'urgence, guerre, attentats, terrorisme, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, et l'arrêt des réseaux de télécommunication.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à un mois, le Contrat pourra être résilié par la Partie lésée.

ARTICLE 16 – LOI APPLICABLE - MEDIATION - DIFFERENDS

16.1 Loi applicable

Sans préjudice de toute règle impérative applicable, les présentes CGV sont régies par le droit français.

16.2 Médiation

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

16.3 Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission européenne a mis en place une plateforme de résolution des litiges, destinée à recueillir les réclamations de consommateurs relatives à un achat en ligne. Cette plateforme est accessible. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

16.4 Différends

A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit commun.

ARTICLE 17 - EVOLUTION DES SERVICES - MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CGV

Les services de BLOCKCHAIN ELITE LABS sont susceptibles d'être modifiés occasionnellement, à l'entière discrétion de BLOCKCHAIN ELITE LABS. BLOCKCHAIN ELITE LABS est susceptible de cesser (provisoirement ou définitivement) de fournir aux Clients toute fonctionnalité, de suspendre ou résilier tout compte Client conformément aux présentes CGV, sans encourir aucune responsabilité à l'égard du Client.

Les services et les présentes CGV sont sujets à évolution. BLOCKCHAIN ELITE LABS pourra proposer des services additionnels à l'avenir qui pourront le cas échéant être soumis à des termes et conditions distincts, supplétifs et/ou additionnels.

BLOCKCHAIN ELITE LABS a la faculté de modifier les présentes CGV et tous autres termes et conditions ou politiques relatifs à l'utilisation de la Base de Données et des Données.

Si BLOCKCHAIN ELITE LABS apporte des modifications substantielles aux présentes CGV, le Client en sera informé préalablement, et en toute état de cause au moins sept (7) jours avant que des modifications influant sur les droits ou obligations d'une quelconque partie aux présentes ne soient apportées à ces dernières, et ce par tout autre moyen, pour donner au Client l'opportunité d'examiner les modifications avant qu'elles ne prennent effet.

En cas de refus d'accord aux CGV, le Client pourra mettre un terme à son abonnement selon les termes de l'article « Résiliation ».

ARTICLE 18 – LANGUE

Les présentes CGV pouvant être accessibles le cas échéant en différentes langues, en cas de conflit ou de contradiction entre les stipulations des différentes versions des présentes CGV, la version française prévaudra.

ARTICLE 19 – CONTACTER BLOCKCHAIN ELITE LABS

Pour toute question concernant les présentes CGV, BLOCKCHAIN ELITE LABS peut être contacté par les moyens décrits ci-dessous.

- par email : contact@blockchain-elite.fr
- par courrier : BLOCKCHAIN ELITE LABS, 6 Place du Président Thomas Woodrow Wilson - 31000 TOULOUSE

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

À l'attention de la société BLOCKCHAIN ELITE LABS, 6 Place du Président Thomas Woodrow Wilson
- 31000 TOULOUSE, FRANCE,

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la fourniture de la Base de Données ci-dessous :

Commandée le (*) / reçue le (*) :

Nom du consommateur : _____

Adresse email utilisée pour la souscription à la Licence : _____

Adresse du consommateur : _____

Signature du consommateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.